



[Retour au sommaire](#)

Publications

Allocution

Exposé de Yvan Gauthier
Président-directeur général du
Conseil des arts et des lettres du Québec

Commission permanente de l'administration publique
Mercredi 14 novembre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,
Membres de la Commission,

C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous pour examiner les activités du Conseil des arts et des lettres à partir du rapport annuel de gestion de l'année 2005-2006 afin de vous permettre de connaître l'utilisation que nous faisons des crédits qui nous sont confiés, l'ensemble de nos actions et leur impact global sur le développement des arts et des lettres au Québec.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux remercier le personnel de l'Assemblée nationale pour sa grande coopération. Permettez-moi de vous présenter l'équipe du Conseil qui m'accompagne : mesdames Ginette Richard, directrice de la Coordination et de l'administration ; Nicole Doucet, directrice de la Musique et de la danse ; Hélène Bernier, directrice des Arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature ; messieurs Alain Filion, directeur du Théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque ; Gaëtan Gosselin, directeur du Développement, de l'action régionale et internationale ; Carl Allen, directeur des Relations publiques ; et Gaëtan Hardy, chargé de recherche et de planification.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État créée en 1992 à la suite de l'adoption de la Politique culturelle du Québec par l'Assemblée nationale. En se dotant d'un conseil des arts, le Québec se ralliait à une vision partagée par plus de 40 pays à travers le monde en ce qui a trait à l'administration des fonds publics destinés au secteur artistique.

Le rôle principal du Conseil, tel que défini dans sa loi constitutive, est de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, du théâtre, de la musique, de la danse, des arts multidisciplinaires, de la chanson, des arts du cirque, des arts médiatiques et de la recherche architecturale, et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger.

Depuis la création du Conseil et jusqu'en 2005-2006, son budget d'aide financière est passé d'un montant de 36,6 M\$ à près de 67 M\$, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 5,6 % [\[note 1\]](#). Parallèlement à cette évolution chiffrable, j'aimerais rappeler celle qui ne se mesure pas à l'aune de critères comptables, mais dont vous avez certainement aussi perçu les échos.

Au cours des dernières années, la vitalité et la singularité du milieu culturel québécois se sont illustrées de multiples façons. En voici quelques-unes :

- le Québec est devenu l'emblème de la danse contemporaine, et Montréal, son coeur ;
- le Québec est à l'avant-garde du développement des arts numériques ;
- le Québec est le berceau du renouvellement artistique du cirque, que le CALQ est seul à avoir reconnu comme une discipline artistique ;
- la dramaturgie québécoise, tant pour les adultes que pour l'enfance et la jeunesse, est un phare pour le théâtre francophone ;
- l'Orchestre symphonique de Montréal est considéré comme le meilleur orchestre de la francophonie et figure parmi les meilleurs au monde ;
- les auteurs-compositeurs et interprètes québécois de la chanson se distinguent partout dans le monde ;
- la littérature jeunesse québécoise s'est affirmée comme un modèle du genre et Trois Rivières est devenue la capitale mondiale de la poésie.

Ces quelques exemples illustrent que le public québécois a la chance d'avoir accès à une pratique artistique

de très haut niveau, puisqu'il est le premier à profiter de ce que tous nos créateurs ont à offrir. C'est aussi cette qualité artistique exceptionnelle qui assure la présence québécoise sur la scène internationale dans plus d'une trentaine de pays chaque année. Nos créateurs et leurs œuvres rayonnent à travers le monde, contribuant à imposer l'image du Québec comme d'une société qui soutient l'audace, l'originalité, l'excellence et l'expression des différences.

Ce succès ne va pas sans peine et je ne souhaite pas brosser un tableau rose et or de la réalité. La réalité, ce sont aussi des conditions de travail difficiles dans certains cas pour les artistes et les travailleurs culturels, un financement parfois insuffisant qui fragilise les organismes, les problèmes de rétention de main d'œuvre qualifiée, la problématique de s'imposer dans un contexte de mondialisation où la compétition est féroce, l'essoufflement lié au fait de devoir conjuguer la poursuite d'une démarche de création de pointe et une gestion serrée.

Dans les circonstances, et pour les avoir côtoyés depuis plus de vingt ans, je crois que nos artistes, nos écrivains et nos organismes font des miracles. J'ose dire qu'au Conseil, ils constituent notre inspiration.

En 2005-2006, le Conseil a administré un budget de 73,5 M\$, dont 8,9 M\$ ont été octroyés sous forme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels [\[note 2\]](#) et 58 M\$ ont servi à soutenir les activités et les projets des organismes artistiques sans but lucratif. Comme chaque année depuis sa création, le Conseil a maintenu ses propres frais de gestion sous la barre des 10 %. En 2005 2006, il n'a consacré que 6,2 M\$ à ses activités de fonctionnement, soit 8,4 % de son budget global. Vous conviendrez qu'il s'agit d'un effort important et même exemplaire de notre administration. L'ensemble des réalisations du Conseil est rendu possible grâce aux efforts constants et au savoir-faire des 73 employés, professionnels, fonctionnaires, et cadres répartis presque également entre les bureaux de Québec et de Montréal. Je me permets de mentionner que leur professionnalisme a été souligné par les membres de la Commission permanente de la culture, lors de l'Étude des crédits du ministère de la Culture et des communications, en avril 2006. [\[note 3\]](#)

Comme vous le savez, la structure d'un conseil des arts laisse une large place aux milieux artistiques. Les membres du conseil d'administration sont généralement issus des milieux artistiques et ils ont à prendre des décisions sur les plans d'activité, les orientations, les programmes et les budgets ainsi que sur l'attribution de l'aide financière. Les membres sont bénévoles et extrêmement dévoués. Certains d'entre eux sont appelés à donner de 20 à 25 jours de leur temps chaque année.

Ce conseil d'administration compte, depuis l'année 2006, sur le travail de cinq commissions et comités consultatifs composés en général d'au moins 10 personnes de différentes disciplines pour le conseiller dans le travail constant d'adaptation des programmes aux besoins des milieux artistiques. En plus de trois commissions disciplinaires dont l'une pour le secteur des arts de la scène et de la diffusion, une autre pour celui de la littérature et une dernière pour les secteurs des arts visuels et médiatiques, un Comité jeunesse composé d'artistes et de gestionnaires de 35 ans et moins contribue également à véhiculer les préoccupations des jeunes artistes de toutes les origines. Le Comité des régions alimente depuis plusieurs années les travaux du Conseil en lui apportant une perspective territoriale et régionale. Finalement, le Conseil réunit annuellement les associations professionnelles et les regroupements nationaux du secteur des arts et des lettres pour faire état de ses orientations, de son plan d'activité et échanger avec les représentants du milieu sur les révisions de programmes et stratégies à mettre en œuvre.

Le principe de l'évaluation par les pairs régit l'octroi des bourses et des subventions. Le Conseil a recours à des jurys et à des comités consultatifs formés d'artistes, d'écrivains ou de gestionnaires d'organismes artistiques, sélectionnés à partir de la Banque de personnes-ressources du Conseil qui compte plus de 2 500 adhérents de toutes les régions du Québec, reconnus pour leurs compétences. Chaque année, près de 300 personnes - dont plus du tiers proviennent de régions autres que celles de Montréal et de la Capitale Nationale -, participent à l'analyse des demandes d'aide financière et formulent des recommandations. Toutes les demandes sont évaluées sur la base de critères connus, publiés dans nos programmes. Chaque membre s'engage formellement à respecter le Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités et les appréciateurs et à faire état de ses intérêts directs et indirects concernant une demande d'aide financière. Le Conseil veille à ce que la composition des jurys et des comités de pairs reflète la diversité de la population selon le sexe, la langue, l'origine ethnique et le lieu de résidence.

Je vous propose maintenant de résumer les retombées concrètes de nos actions et interventions au cours de l'année 2005-2006.

En ce qui concerne le soutien aux artistes et aux écrivains, il se réalise essentiellement par l'octroi de bourses qui répondent aux divers besoins liés au développement de leur carrière.

En 2005-2006, le Conseil a reçu près de 4 300 demandes de bourses, soit presque 900 demandes de plus qu'en 2001-2002 ; environ un artiste sur quatre a pu bénéficier d'un appui financier du Conseil.

Parmi les 1 112 boursiers qui ont bénéficié d'un budget global de 8,9 M\$, 63 % résidaient dans la région de Montréal, 9 % dans celle de la Capitale-Nationale et 28 % dans les autres régions.

La moitié de ces bourses soutient les activités de recherche et de création, auxquelles un total de 7 M\$ sont consacrés. Plus de 42 % des bourses de recherche et de création sont accordées à des artistes et des écrivains âgés de moins de 35 ans.

Par souci d'équité dans la répartition des fonds et pour pallier certaines difficultés liées à la pratique artistique hors des grands centres, le Conseil s'est donné une cible à l'égard des artistes établis en région et qui ont moins de 10 ans de pratique en leur réservant une enveloppe budgétaire de 1 M\$. En 2005-2006, cet objectif a été dépassé et 1,2 M\$ ont été octroyés sous formes de bourses à ces artistes.

Le tiers des bourses accordées en 2005-2006 a servi à faciliter les déplacements professionnels des artistes et des écrivains au Québec et à l'extérieur.

D'autres bourses ont soutenu le perfectionnement et le ressourcement des artistes pour leur permettre de participer à des stages de perfectionnement ou d'avoir accès à un atelier-résidence.

Le Conseil offre aussi des bourses de carrière à des artistes chevronnés qui ont marqué leur discipline et comptent au moins 20 ans d'activités, pour la réalisation de projets artistiques.

Toutefois nous croyons que des efforts restent à faire pour augmenter le taux de succès dans certaines régions, ainsi qu'auprès des artistes de la relève et de ceux qui sont issus des diverses communautés qui composent le Québec.

Mais ces efforts se concrétisent. En septembre dernier, nous avons lancé un programme s'adressant aux artistes issus de l'immigration et des minorités visibles dans la région de Montréal, qui a été élaboré et financé avec huit partenaires, dont un du secteur privé. Un autre programme dédié spécifiquement aux artistes comptant cinq ans et moins de pratique professionnelle vient d'être lancé et vise la relève dans l'ensemble du Québec.

En ce qui concerne le soutien aux organismes, en 2005-2006, 57,9 M\$ ont été octroyés à 557 organismes pour soutenir leur fonctionnement et permettre la réalisation de projets de production, de promotion et de diffusion tant au Québec qu'à l'étranger. Les organismes artistiques soutenus par le Conseil sont principalement localisés dans la région de Montréal (60 %), mais 26 % sont établis à l'extérieur des grands centres que sont Montréal et Québec.

L'appui financier du Conseil aux organismes artistiques permet principalement de soutenir leur fonctionnement et de leur octroyer un financement pluriannuel stable pour une période de quatre ans. En 2005-2006, 70 % des organismes étaient soutenus au fonctionnement comparativement à 44 % en 2001-2002. Le soutien que le Conseil accorde au fonctionnement des organismes favorise leur consolidation car il leur permet d'avoir accès à certains programmes d'aide d'autres ministères – comme les programmes d'immobilisations – ou d'autres partenaires subventionnaires – comme les municipalités – et même parfois d'obtenir des conditions bancaires plus favorables.

Les organismes soutenus par le Conseil contribuent à l'essor économique du Québec, par les revenus générés, les emplois créés, les cachets et salaires versés. De plus, ces organismes rejoignent un public important. En arts de la scène, environ trois millions de spectateurs ont assisté à près de 9 000 représentations. En arts visuels et en arts médiatiques, plus de 800 activités prenant la forme d'expositions, de performances ou de programmes cinématographiques ont été proposées à la population de toutes les régions du Québec.

Si l'occupation culturelle du territoire québécois demeure un enjeu de taille pour le Conseil, celui d'assurer la présence artistique continue du Québec à l'étranger l'est tout autant car cela constitue probablement un des outils premiers du Québec pour la promotion de son identité nationale. La diffusion et la promotion des artistes et des organismes québécois à l'étranger est un gage d'émulation et de renouvellement de la création québécoise.

Le Conseil a consacré près de 3,7 M\$ à soutenir des activités à l'international en 2005-2006. Trois cent quarante-deux artistes et écrivains ont pu donner un spectacle ou assister à une représentation publique de leur œuvre, séjourner dans l'un des quatre studios du Québec à l'étranger [note 4] ou des 11 ateliers-résidences [note 5] situés dans des milieux reconnus pour leur vie culturelle intense, au Québec, au Canada et à l'étranger.

En 2005-2006, les tournées québécoises en arts de la scène ont donné lieu à 411 représentations dans 32 pays et entraîné des revenus de plus de 15 M\$. Les succès de plusieurs organismes sur les scènes nationales et internationales, comme la Compagnie de théâtre Les Deux Mondes, Ex Machina et Robert Lepage, la Compagnie de danse Marie Chouinard, les Violons du Roy ou encore le Cirque Éloize, témoignent de façon élogieuse de cette présence québécoise à l'étranger.

Cette présence significative des artistes et des organismes québécois sur les scènes étrangères s'est accompagnée, en réciprocité, d'un accueil de productions étrangères qui contribuent également à la vitalité culturelle du Québec.

En ce qui concerne le financement des organismes, bien que les investissements du Conseil soient une source de revenus significative pour les organismes artistiques et littéraires, ceux-ci doivent trouver un financement complémentaire pour assurer la réalisation de l'ensemble de leurs activités.

C'est dans cette perspective que le Conseil a participé activement aux travaux entourant la création de *Placements Culture*. Lancé en 2005, ce programme accorde des subventions de contrepartie qui ont un effet de levier sur les dons et contributions recueillis par les organismes culturels auprès des particuliers et des fondations pour constituer des fonds de dotation et des fonds de réserve.

Une autre source de financement provient de la conclusion d'ententes de partenariat avec les conférences régionales des élus et les municipalités. Ces ententes, d'une durée de trois ans, sont minimalement dotées d'une enveloppe budgétaire annuelle de 100 000 \$, financée à parts égales par le Conseil et les partenaires. Elles ont permis d'injecter une somme additionnelle de plus d'un demi-million de dollars dans le financement des arts et des lettres en 2005-2006. Le Conseil a conclu des ententes de développement avec 12 régions [note 6] à travers le Québec. L'apport des partenaires locaux et régionaux à la synergie du secteur culturel est précieux puisque les ententes régionales avec les conférences régionales des élu(e)s assurent l'existence de programmes de bourses de création aux artistes des régions en liaison avec les communautés concernées. Il faut souligner que ces ententes répondent aux besoins spécifiques identifiés

par chaque région et que les décisions sont prises par des comités formés de pairs issus de ces régions.

Au-delà de ses interventions financières, le Conseil est amené à collaborer étroitement avec ses différents partenaires dans le soutien aux arts, soit le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et la Société de développement des entreprises culturelles, afin d'éviter les chevauchements ou doublages dans les interventions respectives.

Le Conseil entretient également des liens de concertation avec les conseils des arts du Canada et des autres provinces. J'ai d'ailleurs l'honneur d'être président de l'organisme qui regroupe l'ensemble de ces conseils des arts. Le Conseil entretient aussi des liens étroits avec plusieurs conseils des arts municipaux, dont celui de Montréal, de Ville Saguenay ainsi qu'avec plusieurs autres municipalités dotées d'une politique culturelle.

Sur le plan de l'information et de la communication, le Conseil diffuse périodiquement, à l'intention du milieu des arts et des lettres et des chercheurs du secteur culturel, son bulletin statistique *Constats du CALQ*, et son site Web fournit une foule de renseignements permettant à ceux et celles qui se consacrent au développement de ce secteur de poursuivre leurs analyses. De plus, il collabore étroitement avec l'Observatoire de la culture et des communications du Québec dans la réalisation de son mandat et de ses différents projets d'enquêtes statistiques et d'analyses. Enfin, il informe l'ensemble du milieu de ses activités au moyen d'un bulletin de liaison électronique, *Nouvelles du CALQ*.

En guise de conclusion

Le secteur des arts et des lettres a connu, au cours de la dernière décennie, un essor significatif au Québec et dans toutes ses régions. Depuis 15 ans, l'évolution du secteur des arts et des lettres a été considérable. Cette évolution explique en partie la multiplication, depuis 2006, de rendez-vous, colloques, chantiers et états généraux dans toutes les disciplines. Toutes ces réflexions visent à dresser un bilan des différents secteurs, à scruter les modes de création, de production et de diffusion, les liens avec le public et les rapports avec les différents niveaux de gouvernements, ainsi que le financement requis pour en assurer le développement sur l'ensemble du territoire québécois. Le Conseil lui-même procède actuellement, en liaison avec ces milieux artistiques, à une révision complète de ses programmes.

Les pistes de développement culturel sont multiples et l'avenir des arts et des lettres se bâtit en bonne partie sur les choix qui se font aujourd'hui, sur notre reconnaissance des arts comme valeur de base de notre société et notre disposition à épauler les artistes, les écrivains et les artisans et les organismes artistiques qui lui insufflent diversité et vitalité. Le rôle du Conseil n'est pas de définir cette culture ou d'en diriger l'évolution, mais de soutenir le mieux possible ceux qui la font, d'en favoriser l'accès à la population sur l'ensemble du territoire québécois et de lui permettre de rayonner afin qu'elle témoigne de notre identité aux quatre coins du monde.

Comme tout ce qui est vivant, la culture québécoise est à la fois forte et vulnérable. Ce que nous pouvons lui souhaiter de mieux pour l'avenir, c'est d'avoir les moyens d'occuper la place importante qu'elle mérite afin de pouvoir s'exprimer en toute liberté et de continuer à nous étonner et à nous séduire, à nous questionner et à nous enrichir, à nous conscientiser et à nous faire rêver.

Je vous remercie de votre attention.

Yvan Gauthier
Président-directeur général
Conseil des arts et des lettres du Québec
14 novembre 2007

Notes

Note 1 : Le [tableau 1](#) en annexe donne l'évolution du soutien financier du Conseil de 1994-1995 à 2006-2007

Note 2 : Le programme de bourses s'adresse aux artistes professionnels régis par la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01) et la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1).

Note 3 : Gouvernement du Québec, « Les travaux parlementaires – Journal des débats », Commission permanente de la culture, mercredi 26 avril 2006, Vol. 39, No. 9.

Note 4 : Berlin, New York, Paris et Rome.

Note 5 : Finlande, Bâle (Suisse), Argentine, Catalogne, Écosse, Lyon, Mexique, Bruxelles, Banff, Ontario, Nouveau-Brunswick.

Note 6 : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Côte-Nord, Laurentides, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Mauricie, Montréal, Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Annexe

Tableau

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec de 1994-1995 à 2006-2007 (en milliers de \$)

Année financière	Artistes et écrivains (en milliers de \$)	Organismes artistiques (en milliers de \$)	Total
1994 - 1995	4 826,8	31 746,0	36 572,8
1995 - 1996	5 611,0	34 175,4	39 786,3
1996 - 1997	5 531,1	34 168,2	39 699,3
1997 - 1998	5 486,5	35 050,7	40 537,2
1998 - 1999	6 224,9	36 239,6	42 464,6
1999 - 2000	6 591,1	51 376,1	57 967,2
2000 - 2001	7 957,0	50 550,0	58 507,0
2001 - 2002	8 900,1	44 674,5	53 574,6
2002 - 2003	8 608,4	55 219,0	63 827,4
2003 - 2004	9 769,0	57 038,3	66 807,3
2004 - 2005	9 224,3	58 973,5	68 197,8
2005 - 2006	8 917,7	57 919,2	66 836,9
2006 – 2007 *	9 215,2	61 752,6	70 967,8

* En 2006 – 2007, le Conseil a géré le programme *Placements Culture* et octroyé un montant de 6,8 M\$, en contrepartie aux dons et contributions recueillis par les organismes auprès de donateurs et de fondations.

Note: En raison de l'arrondissement des données, certains totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

[← Retour à la page d'accueil](#)



© Gouvernement du Québec, 2007